

TABLEAU DES SANCTIONS AUTOMATIQUES (Saison 2025-2026)

INFRACTIONS - JOUEURS / JOUEUSES		
Catégorie 1	BASE / CONTESTATIONS BASIS / BETWISTINGEN	RECIDIVE HERHALING
<p>A.) Contestations des décisions arbitrales.</p> <p>B.) 9.4. Un joueur quittant l'eau (sauf après l'entrée d'un joueur remplaçant) ou s'asseyant ou se tenant sur les marches ou le côté du bassin pendant le jeu, sauf en cas d'accident, de blessure, de maladie ou avec la permission d'un arbitre. Un joueur exclu qui sort de l'eau (autre qu'à la suite de l'entrée d'un remplaçant) est considéré comme coupable d'une infraction selon la règle 9.13 (Inconduite).</p> <p>*Exclusion définitive avec remplacement pour joueur (notification sur la feuille de match: "OD") *Exclusion définitive pour coach et toute autre personne au banc, éventuellement avec remplacement. (notification sur la feuille de match : « CR »)</p>	<p>Rapport à l'appréciation de l'arbitre selon la gravité.</p> <p>La Commission Disciplinaire du Water-polo jugera suivant le rapport (pas obligatoire).</p> <p>Aucune notification de sanction automatique sur la feuille de match.</p>	<p>Nihil</p>
Catégorie 2	BASE / VIOLENCE VERBALE CONTRE ARBITRE, OFFICIEL, JOUEUR, etc	RECIDIVE
<p>9.13. Être coupable d'inconduite, y compris l'utilisation de langage inacceptable, de jeu agressif, de refus d'obéissance ou de manque de respect envers un arbitre ou un officiel, ou avoir un comportement contraire à l'esprit des règles susceptible de jeter un discrédit sur le jeu.</p> <p>9.13.1. Si cela se produit pendant le jeu, le joueur fautif sera exclu pour le restant du match avec remplacement après la première occasion mentionnée en 9.3 et doit quitter la zone de compétition.</p> <p>9.13.2. Si cela se produit pendant l'intervalle entre les périodes, pendant un temps mort ou après un but, le joueur fautif sera exclu pour le restant du match et un remplaçant sera autorisé à rentrer immédiatement avant la remise en jeu et le match recommence d'une façon normale.</p> <p>9.13.3. Lorsqu'un ou plusieurs joueurs d'une équipe persistent en répétant des fautes autres que le jeu agressif, d'inconduite, de protestation envers les décisions des arbitres ou des officiels, sans l'utilisation d'un langage inacceptable, l'arbitre peut attribuer un carton jaune à l'équipe fautive. Si cela continue, l'arbitre délivrera au joueur fautif de la même équipe un carton rouge excluant celui-ci pour le reste du match en vertu de la règle 9.13 (Inconduite).</p> <p>Exclusion définitive avec remplacement - Notification sur la feuille de match: « OD »</p>	<p>Dans TOUS les CAS, minimum Deux (2) journées + Rapport obligatoire</p> <p>La suspension concerne le fait d'être joueur(se) - Coach et toutes fonctions d'Officiels</p> <p>Contribution Administrative: Joueurs nés en 2008 et après: € 50,00 Joueuses nées en 2007 et après: € 50,00</p> <p>Joueurs nés en 2007 et avant: € 100,00 Joueuses nées en 2006 et avant: € 100,00</p> <p>Tous les cas de violence verbale et/ou de gestes offensants envers un arbitre, ou un officiel, le joueur / la joueuse sera convoqué(e) devant la Commission Disciplinaire du Water-polo et une ou plusieurs journées supplémentaires de suspension suivant appréciation par la Commission Disciplinaire du Water-polo selon la gravité du rapport (clair et complet) pourront être prononcées, sauf dérogation dûment motivée.</p>	<p>Dans TOUS les CAS: <u>1^{ère} récidive</u> = minimum 4 journées d'office Rétribution administrative: Joueurs nés en 2008 et après: € 100,00 Joueuses nées en 2007 et après: € 100,00</p> <p>Joueurs nés en 2007 et avant: € 200,00 Joueuses nées en 2006 et avant: € 200,00</p> <p><u>2^{ème} récidive</u> = minimum 6 journées d'office Rétribution administrative: Joueurs nés en 2008 et après: € 200,00 Joueuses nées en 2007 et après: € 200,00</p> <p>Joueurs nés en 2007 et avant: € 400,00 Joueuses nées en 2006 et avant: € 400,00</p> <p>La suspension concerne le fait d'être joueur(se) - Coach et toutes fonctions d'Officiels</p> <p>De plus le joueur / la joueuse concerné(e) pourrait être convoqué(e) devant la Commission Disciplinaire Water-polo qui jugera suivant rapport, feuille de match et/ou l'interrogatoire et infligera d'office une rétribution administrative.</p> <p><u>Récidive</u>: pendant deux années à partir de la date à laquelle les faits ont eu lieu (uniquement pour une nouvelle infraction de la même catégorie).</p>

TABLEAU DES SANCTIONS AUTOMATIQUES (Saison 2025-2026)

Catégorie 3	BASE / VIOLENCE PHYSIQUE CONTRE ARBITRE, OFFICIEL, JOUEUR, etc.	RECIDIVE
<p>9.14. Commettre un acte de violence ; y compris donner des coups de pied, frapper ou essayer de donner des coups de pied ou de frapper avec une intention malveillante contre un adversaire ou un officiel, que ce soit pendant le jeu proprement dit, pendant les arrêts de jeu, les temps morts, après qu'un but a été marqué ou pendant un intervalle entre les périodes de jeu. Si le joueur fautif est le gardien de but, le gardien de but remplaçant sera remplacé par un autre joueur en accord avec la règle 2.6.</p> <p>9.14.1. ,Si cela se produit durant le match, le joueur fautif sera exclu pour le restant du match et devra quitter la zone de compétition, et un penalty sera accordé à l'équipe adverse. Le joueur fautif peut être remplacé après quatre (4) minutes de jeu effectif.</p> <p>9.14..2. Si l'incident se produit pendant un arrêt, un temps mort, après un but ou un intervalle entre les périodes de jeu, le joueur sera exclu pour le restant du match et devra quitter la zone de compétition. Aucun tir de pénalty ne sera accordé. Le joueur fautif peut être remplacé après quatre (4) minutes de jeu effectif, et le jeu reprendra normalement.</p> <p>9.14.3. Si les arbitres signalent des actes de violence simultanés sur des joueurs d'équipes opposées pendant le match, les deux joueurs seront exclus pour le restant du match avec remplacement après quatre (4) minutes de jeu effectif. L'équipe en possession du ballon tirera d'abord le pénalty, l'autre équipe tirera à son tour. Après le deuxième tir de pénalty, l'équipe qui était en possession du ballon reprendra le jeu avec un coup franc sur ou en arrière de la ligne de mi-distance.</p> <p>Exclusion définitive avec remplacement après 4 minutes - Notification sur la feuille de match: "BRUT"</p>	<p>Dans TOUS les CAS minimum QUATRE (4) journées + <u>Rapport obligatoire</u>.</p> <p>La suspension concerne le fait d'être joueur(se) - Coach et toutes fonctions d'Officiels</p> <p>Tous les 1er cas de violence physique envers un joueur, un arbitre ou un officiel occasionnent d'office une rétribution administrative pour toute personne concernée et le cas échéant la comparution devant la Commission Disciplinaire du Water-polo avec plusieurs journées supplémentaires de suspension suivant appréciation par la Commission Disciplinaire du Water-polo selon la gravité du rapport (clair et complet), sauf dérogation dûment motivée.</p> <p>Contribution Administrative: Joueurs nés en 2008 et après: € 100,00 Joueuses nées en 2007 et après: € 100,00</p> <p>Joueurs nés en 2007 et avant: € 250,00 Joueuses nées en 2006 et avant: € 250,00</p>	<p>Dans TOUS les CAS:</p> <p><u>1ière récidive</u> = minimum 6 journées d'office Contribution administrative: Joueurs nés en 2008 et après: € 150,00 Joueuses nées en 2007 et après: € 150,00</p> <p>Joueurs nés en 2007 et avant: € 500,00 Joueuses nées en 2006 et avant: € 500,00</p> <p><u>2ième récidive</u> = minimum 8 journées d'office Contribution Administrative: Joueurs nés en 2008 et après: € 200,00 Joueuses nées en 2007 et après: € 200,00</p> <p>Joueurs nés en 2007 et avant: € 750,00 Joueuses née sen 2006 et avant: € 750,00</p> <p>La suspension concerne le fait d'être joueur(se) - Coach et toutes fonctions d'Officiels</p> <p>De plus le joueur / la joueuse , officiel ou le coach concerné(e) sera convoqué(e) devant la Commission Disciplinaire Water-polo qui jugera suivant rapport, feuille de match et/ou l'interrogatoire et infligera d'office une rétribution administrative.</p> <p>ATTENTION: Suite à la suppression de la Catégorie 2 Bis, toutes les sanctions 2Bis prononcées lors de la saison 2023-2024 entrent en compte dans la récidive de la Catégorie 3 et ce pour deux années. <u>Récidive</u>: pendant deux années à partir de la date à laquelle les faits ont eu lieu (uniquement pour une nouvelle infraction de la même catégorie).</p>

TABLEAU DES SANCTIONS AUTOMATIQUES (Saison 2025-2026)

Infractions Coaches / Assistants Coaches / Kinés / Délégués / Officiels
<p>Un coach, sanctionné de 2 cartes jaunes, est automatiquement suspendu, dans sa fonction de coach et de toutes fonctions d'Officiel, pour toute la journée de jeu (compétition ou coupe) - de la Division et/ou Catégorie d'âge - suivante qui suit la journée dans laquelle il a obtenu sa 2^{ème} carte jaune (consécutive ou non) et se verra infliger d'office une rétribution administrative de € 100,00.</p> <p>Si le coach sanctionné n'observe pas sa suspension, il sera automatiquement suspendu pour une journée supplémentaire, dans sa fonction de coach et de toutes fonctions d'Officiel, avec une contribution administrative de € 150,00 et sera convoqué devant la Commission Disciplinaire du Water-polo qui statuera suivant les explications reçues.</p> <p>En cas de récidive dans la saison en cours, le coach est automatiquement suspendu, dans sa fonction de coach et de toutes fonctions d'Officiel, pour les 2 journées de jeu (compétition ou coupe) - de la Division et/ou Catégorie d'âge - suivantes qui suivent la journée dans laquelle il a obtenu sa 2^{ème} carte jaune (consécutive ou non) et se verra infliger d'office une rétribution administrative de € 200,00.</p> <p>Pour toutes récidives suivantes dans la saison en cours, le coach est automatiquement suspendu, dans sa fonction de coach et de toutes fonctions d'Officiel, pour 1 journée de jeu supplémentaire (2,3, ...) - par rapport à la récidive précédente - (compétition ou coupe) - de la Division et/ou Catégorie d'âge - suivantes qui suit la journée dans laquelle il a obtenu sa 2^{ème} carte jaune et se verra infliger d'office une rétribution administrative de maximum € 250,00.</p> <p>Si le coach sanctionné n'observe pas sa suspension relative aux récidives, il sera convoqué devant la Commission Disciplinaire du Water-polo qui statuera suivant les explications reçues et infligera d'office une rétribution administrative de € 300,00</p>
<p>Un Coach, sanctionné de 1 carte rouge de « Catégorie 1 », est automatiquement suspendu, dans sa fonction de coach et de toutes fonctions d'Officiel, pour toute la journée de jeu (compétition ou coupe) - de la Division et/ou Catégorie d'âge - suivante qui suit la journée dans laquelle il a obtenu sa dernière sanction (consécutive ou non) et se verra infliger d'office une rétribution administrative de € 100,00.</p> <p>Si le coach sanctionné n'observe pas sa suspension, il sera automatiquement suspendu pour une journée supplémentaire, dans sa fonction de coach et de toutes fonctions d'Officiel, avec une contribution administrative de € 150,00 et sera convoqué à la prochaine réunion de la Commission Disciplinaire du Water-polo qui statuera suivant les explications reçues.</p> <p>En cas de récidive dans la saison en cours, le coach sanctionné de 1 carte rouge de « Catégorie 1 » est automatiquement suspendu, dans sa fonction de coach et de toutes fonctions d'Officiel, pour les 2 journées de jeu (compétition ou coupe) - de la Division et/ou Catégorie d'âge - suivante qui suivent la journée dans laquelle il a obtenu sa dernière sanction (consécutive ou non) et se verra infliger d'office une rétribution administrative de € 200,00</p> <p>Pour toutes récidives suivantes dans la saison en cours, le coach est automatiquement suspendu, dans sa fonction de coach et de toutes fonctions d'Officiel, pour 1 journée supplémentaire (3, 4, ...) - par rapport à la récidive précédente - (compétition ou coupe) - de la Division et/ou Catégorie d'âge - suivantes qui suit la journée dans laquelle il a obtenu sa dernière sanction (consécutive ou non) et se verra infliger d'office une rétribution administrative de maximum € 250,00.</p> <p>Si le coach sanctionné n'observe pas sa suspension, il sera convoqué devant de la Commission Disciplinaire du Water-polo qui statuera suivant les explications reçues et qui infligera d'office une rétribution administrative de € 300,00</p>
<p>Un Coach, sanctionné de 1 carte rouge de « Catégorie 2 », est automatiquement suspendu, dans sa fonction de coach et de toutes fonctions d'Officiel, pour les DEUX journées de jeu (compétition ou coupe) - de la Division et/ou Catégorie d'âge - suivantes qui suivent la journée dans laquelle il a obtenu sa dernière sanction (consécutive ou non) et se verra infliger d'office une rétribution administrative de € 150,00.</p> <p>Si le coach sanctionné n'observe pas sa suspension, il sera automatiquement suspendu pour une journée supplémentaire, dans sa fonction de coach et de toutes fonctions d'Officiel, avec une contribution administrative de € 200,00 et sera convoqué devant la Commission Disciplinaire du Water-polo qui statuera suivant les explications reçues.</p> <p>En cas de récidive dans la saison en cours, le coach sanctionné de 1 carte rouge de « Catégorie 2 » est automatiquement suspendu, dans sa fonction de coach et de toutes fonctions d'Officiel, pour les 4 journées de jeu (compétition ou coupe) - de la Division et/ou Catégorie d'âge - suivantes qui suivent la journée dans laquelle il a obtenu sa dernière sanction (consécutive ou non) et se verra infliger d'office une rétribution administrative de € 250,00</p> <p>Pour toutes récidives suivantes dans la saison en cours, le coach est automatiquement suspendu, dans sa fonction de coach et de toutes fonctions d'Officiel, pour 1 journée de jeu supplémentaire (5, 6, ...) - par rapport à la récidive précédente - (compétition ou coupe) - de la Division et/ou Catégorie d'âge - suivante qui suit la journée dans laquelle il a obtenu sa dernière sanction (consécutive ou non) et se verra infliger d'office une rétribution administrative de maximum € 300,00.</p> <p>Si le coach sanctionné n'observe pas sa suspension, il sera convoqué devant la Commission Disciplinaire du Water-polo qui statuera suivant les explications reçues et qui infligera d'office une rétribution administrative de € 350,00</p>
<p>Toute personne assise sur le banc autre que le Coach, sanctionnée de 2 cartes rouge de « Catégorie 1 », est automatiquement suspendue, dans n'importe quelle fonction sauf de joueur(se), pour toute la journée de jeu (compétition ou coupe) - de la Division et/ou Catégorie d'âge - suivante qui suit la journée dans laquelle elle a obtenu sa 2^{ème} carte rouge « Catégorie 1 » (consécutives ou non) et se verra infliger d'office une rétribution administrative de € 100,00.</p> <p>Si la personne sanctionnée n'observe pas sa suspension, elle sera automatiquement suspendue pour une journée supplémentaire, dans n'importe quelle fonction sauf de joueur(se), avec une contribution administrative de € 150,00 et sera convoquée devant la Commission Disciplinaire du Water-polo qui statuera suivant les explications reçues.</p> <p>En cas de récidive dans la saison en cours, la personne est automatiquement suspendue, dans n'importe quelle fonction sauf de joueur(se), pour toute la journée de jeu (compétition ou coupe) - de la Division et/ou Catégorie d'âge - suivante qui suit la journée dans laquelle elle a obtenu sa 2^{ème} Carte Rouge « Catégorie 1 » (consécutives ou non) et se verra infliger d'office une rétribution administrative de € 200,00</p> <p>Pour toutes récidives suivantes dans la saison en cours, la personne est automatiquement suspendue, dans n'importe quelle fonction sauf de joueur(se), pour 1 journée de jeu supplémentaire (2, 3, ...) - par rapport à la récidive précédente - (compétition ou coupe) - de la Division et/ou Catégorie d'âge - suivante qui suit la journée dans laquelle elle a obtenu sa dernière sanction (consécutive ou non) et se verra infliger d'office une rétribution administrative de maximum € 250,00.</p> <p>Si la personne sanctionnée n'observe pas sa suspension, elle sera convoquée devant de la Commission Disciplinaire du Water-polo qui statuera suivant les explications reçues et qui infligera d'office une rétribution administrative de € 300,00</p>
<p>Toute personne assise sur le banc autre que le Coach, sanctionnée de 1 carton, rouge de « Catégorie 2 », est automatiquement suspendue, dans n'importe quelle fonction sauf de joueur(se), pour les DEUX journées de jeu (compétition ou coupe) - de la Division et/ou Catégorie d'âge - suivantes qui suivent la journée dans laquelle il a obtenu sa dernière sanction (consécutive ou non) et se verra infliger d'office une rétribution administrative de € 150,00.</p> <p>Si la personne sanctionnée n'observe pas sa suspension, elle sera automatiquement suspendue pour une journée supplémentaire, dans n'importe quelle fonction sauf de joueur(se), avec une contribution administrative de € 200,00 et sera convoquée devant la Commission Disciplinaire du Water-polo qui statuera suivant les explications reçues.</p> <p>En cas de récidive dans la saison en cours, la personne est automatiquement suspendue, dans n'importe quelle fonction sauf de joueur(se), pour les 4 journées de jeu (compétition ou coupe) - de la Division et/ou Catégorie d'âge - suivantes qui suivent la journée dans laquelle il a obtenu sa dernière sanction (consécutive ou non) et se verra infliger d'office une rétribution administrative de € 250,00</p> <p>Pour toutes récidives suivantes dans la saison en cours, la personne est automatiquement suspendue, dans n'importe quelle fonction sauf de joueur(se), pour 1 journée de jeu supplémentaire (5, 6, ...) - par rapport à la récidive précédente - (compétition ou coupe) - de la Division et/ou Catégorie d'âge - suivante qui suit la journée dans laquelle elle a obtenu sa dernière sanction (consécutive ou non) et se verra infliger d'office une rétribution administrative de maximum € 300,00.</p> <p>Si la personne sanctionnée n'observe pas sa suspension, elle sera convoquée devant de la Commission Disciplinaire du Water-polo qui statuera suivant les explications reçues et qui infligera d'office une rétribution administrative de € 350,00</p>

TABLEAU DES SANCTIONS AUTOMATIQUES (Saison 2025-2026)

Les rapports doivent être rédigés de manière électronique via le lien se trouvant dans le mail de la feuille de match et endéans les 48h00 après le match

REMARQUES IMPORTANTES:

- Le fait qu'il n'y ait pas de Catégorie précisée sur la feuille de match, ne signifie pas qu'il n'y aura pas de Sanctions Automatique.
La Sanction Automatique sera prononcée dans l'un des cas suivant:
 - La Catégorie est indiquée sur la Feuille de match;
 - Lors de la réception du rapport d'arbitre.
- Tous faits similaires aux Catégories 2 et 3 qui interviennent après le match tant au bord de la piscine et dans tous le complexe sportif et tant que l'(es) arbitre(s) n'a (ont) pas quitté celui-ci sont également punissables.**
L'(es) arbitre(s) établira(ont) un rapport relatant ces faits.
Toutes les parties concernées seront automatiquement convoquées devant la Commission de Disciplinary Water-polo.
- Les fonctions officielles sont **Secrétaire de match, Chronométrateur, Délégué aux arbitres, Délégué d'équipe, Juge de but, Coach (=Entraîneur/assistant entraîneur), Soigneur (sauf Arbitre).**
- Match « première » + « réserve » = UN match. Si un joueur reçoit une sanction automatique lors du match première, il sera également suspendu de participation au match « Réserve ». Ce principe reste d'application dans les divisions en question.
- Championnat et Coupe** sont considérés comme **1 compétition**. Toute sanction entre en vigueur à partir de la rencontre suivante, soit en championnat, soit en coupe, à moins que la Commission **Disciplinaire Water-polo** décide ou juge autrement.
- CDWP 05.2. Un club peut contester une sanction automatique en déposant une réclamation par lettre recommandée ou par courrier électronique avec accusé de réception au Secrétariat Général de la FRBN dans les trois jours calendrier suivant la notification de la sanction automatique, sous peine d'irrecevabilité.**

CDWP 05.4. À partir du moment où une réclamation est déposée contre une sanction automatique, la sanction sera suspendue jusqu'à la décision de la Commission Disciplinaire du Water-Polo

CDWP 05.5. Le club qui dépose une plainte ou une réclamation doit, sous peine d'irrecevabilité, payer un droit de mise au rôle de 200,00 € sur le compte bancaire de la FRBN (IBAN BE69 2100 6904 7278 - BIC GEBABEBB) dans les trois jours à compter de la plainte ou de la réclamation.

Si la Commission Disciplinaire du Water-Polo donne raison à tout ou partie du club qui a déposé une plainte ou une réclamation, la Commission disciplinaire du Water-Polo peut décider que la moitié du droit de mise au rôle sera remboursée au club.

- En cas de récidive, la sanction automatique reste d'application.
- Récidive:** pendant deux années à partir de la date à laquelle les faits ont eu lieu (**uniquement pour une nouvelle infraction de la même catégorie**).
- Les sanctions avec sursis deviennent effectives en cas de récidive
- Champ d'application:**
 - ∅ Toutes les sanctions automatiques **Cat.2 et Cat.3** sont d'application à partir de la journée suivante dans la catégorie d'âge et/ou la division dans laquelle les faits se sont présentés et cela pour toutes fonctions officielles (voir Pt. 1) ainsi qu'en tant que joueur **et ce pour x journées consécutives dans toutes les catégories d'âge et/ou divisions du Championnat/de la Coupe dans lequel il/elle est sensé(e) jouer. (Voir schéma ci-dessous)**
 - ∅ C'est le numéro des matches qui est déterminant pour l'application de la sanction car en cas de report ou modification de date, c'est pour **le match** ayant ce numéro en question que la sanction s'appliquera **dans toutes les catégories d'âge et/ou divisions du Championnat/ de la Coupe dans lequel il/elle est sensé(e) jouer. (Voir schéma ci-dessous).**
 - ∅ Toutes autres sanctions, qu'il ait récidivé ou pas, sont d'application selon la décision de la Commission **Disciplinaire du Water-polo.**
 - ∅ Si le joueur, coach ou personne concernée change à la fin de la saison de catégorie d'âge, de division et/ou de club, TOUTES les sanctions prononcées par la Commission **Disciplinaire du Water-polo**, de même que les sanctions automatiques, restent TOUJOURS d'application.
 - ∅ Pour les compétitions nationales sous forme de tournoi: en cas de violence, le joueur concerné sera exclu pour le reste du tournoi.
En cas d'une carte rouge à un joueur ou coach: la personne concernée sera suspendue pour le match suivant.
En cas d'une sanction lors du dernier match de tournoi, la suspension sera d'application pour la / les journée(s) suivante(s).
 - ∅ **En cas d'une sanction lors d'un tournoi en Belgique ou à l'étranger, l'intéressé sera sanctionné suivant le rapport d'arbitre et pourra être invité devant la Commission Disciplinaire du Water-polo.**
La(es) sanction(s) prononcée(s) par la CDWP sera(ont) d'application **et ce pour x journées consécutives dans toutes les catégories d'âge et/ou divisions du Championnat/ de la Coupe dans lequel il/elle est sensé(e) jouer. (Voir schéma ci-dessous).**
Les Sanctions seront aussi notées sur la "Liste sanctions disciplinaires WP".
Les Sanctions prononcées entre en compte pout la récidive.
 - ∅ Les Sanctions Automatiques suite aux Cartons Jaunes ou Rouge sont d'application à partir de la journée suivante dans la catégorie d'âge et/ou la division dans laquelle les faits se sont présentés et cela en tant que coach et toutes fonctions officielles (voir Pt. 1) et ce pour x journées consécutives dans toutes les catégories d'âge et/ou divisions du Championnat/de la Coupe dans lequel il/elle est sensé(e) cocher. (Voir schéma ci-dessous)
- Dans tous les cas non prévus: la Commission **Disciplinaire du Water-polo** jugera notamment suivant le rapport de l'arbitre et/ou la feuille de match.
- Si une personne est appelée à comparaître devant la Commission Disciplinaire du Water-polo mais qu'il ne se présente pas à la réunion de la commission, il sera suspendu automatiquement jusqu'à la convocation suivante.**
Si cette personne ne se présente pas à la deuxième convocation, elle sera suspendue automatiquement jusqu'à comparution volontaire.
- En cas de non-paiement de la rétribution, l'auteur de l'infraction ne sera plus autorisé à participer à un match dans n'importe quelle qualité.
- Dans le cas de matches en catégories **U20** et plus jeunes, si l'exclusion du coach entraîne l'absence d'un adulte minimum sur le banc et à l'appréciation de l'arbitre, un autre adulte pourra prendre place sur le banc. Cet adulte n'a pas les prérogatives d'un coach. (CDWP dd. 25.10.2016).
- Lors d'un match dirigé par une personne non qualifiée d'arbitre suite à l'absence de l'arbitre officiel, toutes sanctions entraînant une "Sanction Automatique" seront misent en sursi jusqu'à la première réunion de la Comission **Disciplinaire du Water-polo**

TABLEAU DES SANCTIONS AUTOMATIQUES (Saison 2025-2026)

Joueur âgé de 15 ans commettant un "Acte de violence" en U16

WE (Ve/Sa/Di) WE (Vr/Za/Zo)	Beker Coupe	SL	SH II	SH III	SH IV A	SH IV B	SD	U18	U16
WE 01	B1								
WE 02		1	1	1	1	1		1	
WE 03		2	2	2	2	2	1		1
WE 04		3	3	3	3	3	2	2	
WE 05		4	4	4	4	4	3		2
WE 06		5	5	5	4	5			
WE 07		6	6	6	5	6			
WE 08							4	3	
WE 09		7	7	7		7	5		3
WE 10		8	8	8	6	8	6	4	
WE 11		9	9	9	7	9	7		4
WE 12		10	10	10	8	10		5	5

Joueur de âgé de 15 ans commettant un "Acte de violence" en SH III

WE (Ve/Sa/Di) WE (Vr/Za/Zo)	Beker Coupe	SL	SH II	SH III	SH IV A	SH IV B	SD	U18	U16
WE 01	B1								
WE 02		1	1	1	1	1		1	
WE 03		2	2	2	2	2	1		1
WE 04		3	3	3	3	3	2	2	
WE 05		4	4	4	4	4	3		2
WE 06		5	5	5	4	5			
WE 07		6	6	6	5	6			
WE 08							4	3	
WE 09		7	7	7		7	5		3
WE 10		8	8	8	6	8	6	4	
WE 11		9	9	9	7	9	7		4
WE 12		10	10	10	8	10		5	5

Joueur Senior commettant un "Acte de Violence" en SH III

WE (Ve/Sa/Di) WE (Vr/Za/Zo)	Beker Coupe	SL	SH II	SH III	SH IV A	SH IV B	SD	U18	U16
WE 01	B1								
WE 02		1	1	1	1	1		1	
WE 03		2	2	2	2	2	1		1
WE 04		3	3	3	3	3	2	2	
WE 05		4	4	4	4	4	3		2
WE 06		5	5	5	4	5			
WE 07		6	6	6	5	6			
WE 08							4	3	
WE 09		7	7	7		7	5		3
WE 10		8	8	8	6	8	6	4	
WE 11		9	9	9	7	9	7		4
WE 12		10	10	10	8	10		5	5

Sanction Autoamtique suite aux Cartons Jaunes ou Rouges

WE (Ve/Sa/Di) WE (Vr/Za/Zo)	Beker Coupe	SL	SH II	SH III	SH IV A	SH IV B	SD	U18	U16
WE 01	B1								
WE 02		1	1	1	1	1		1	
WE 03		2	2	2	2	2	1		1
WE 04		3	3	3	3	3	2	2	
WE 05		4	4	4	4	4	3		2
WE 06		5	5	5	4	5			
WE 07		6	6	6	5	6			
WE 08							4	3	
WE 09		7	7	7		7	5		3
WE 10		8	8	8	6	8	6	4	
WE 11		9	9	9	7	9	7		4
WE 12		10	10	10	8	10		5	5

Uniquement pour le tableau ci-dessus

Suspendu comme joueur Suspendu comme Coach et Officiel